



Procès-verbal

Séance du 4 avril 2023 à 20h00 heures
Salle du Conseil communal

Présidence : Pascal Refondini

1. Opérations préliminaires
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022
3. Communications du bureau et de la Municipalité
4. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS et Commission du feu)
5. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal, M. Maxime CORBAZ
6. Nomination d'un(e) vice-président(e) du Conseil pour l'année 2022-2023.
7. Préavis No. 1/2023 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'aménagement routier et la modération de trafic, l'assainissement et le prolongement des collecteurs communaux d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) et la mise en conformité de l'éclairage public au chemin de la Bâtiaz - demande de crédit de CHF 833'000.00 TTC
8. Interpellations, motions, postulats.
9. Propositions individuelles et divers.

Monsieur le Président ouvre la séance en adressant les meilleures salutations aux conseillères et conseillers, à Monsieur le syndic et à tous les membres de la Municipalité, mais également à Valter Calce, notre huissier, pour la mise en place, dans les meilleures conditions, de la salle de conseil. Il adresse également les salutations aux auditeurs, en particulier à Monsieur Thibault Nieuwe Weme, journaliste à « 24heures » qui relatera les débats de ce jour.

Il excuse la secrétaire, Valérie Borer, et annonce que ce sera Mme. Marine Lemberg qui se chargera du PV des assises de ce soir. Les scrutateurs seront Mme Michèle De Preux et M. Julien Oberson.

1. Opérations préliminaires

Effectif	:	48
Présents	:	32
Excusés	:	16
Absents	:	0
Majorité	:	25



Excusés : Laurence AUBORT, Michel BORER, Pierre CEVEY, Dina FINGER, Hondo JERMIDI, Danièle JUNGO, Georges JUNGO, Mariela KLINGER-LOHR BONVIN, Jean-Yves LE BOUDEC, Adrien LE GAUFFEY, Jacek MANTHEY, Alexandre MILLIET, Francesco MONTORO, Carmen Oggier, Molly OLDRIDGE et Jérémie PERREAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer selon l'Art 55 de notre RC.

Le Président demande si tout le monde a reçu dans les délais l'ordre du jour de la séance. Après confirmation de l'assistance, il informe avoir reçu :

- Un droit d'initiative de la part de Monsieur le conseiller Jean-Paul Gaspoz (« Voter le taux d'imposition en connaissance de conséquence »)
- Une question de la Municipalité qui demande au Conseil communal l'autorisation d'inviter les jeunes citoyens à assister à la séance du Conseil communal du 20 juin ainsi qu'au repas prévu à l'issue de ladite séance.

Les deux objets seront traités **au point 8** de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est acceptée à l'unanimité des voix.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022

Le Président ouvre la discussion concernant le PV de la séance du 13.12.2022.

Aucune remarque n'ayant été formulée on passe au vote à la fin duquel le PV en question est accepté avec 25 OUI, 0 NON et 6 abstentions.

Le Président remercie cordialement l'auteur(e) du PV.

3. Communications du bureau et de la Municipalité

Communications du bureau : Le Président rappelle que le 18 juin nous seront appelés pour une votation fédérale portant sur 3 objets :

- a) L'imposition des grands groupes d'entreprises
- b) La loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique
- c) La modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)

Il y aura également un objet cantonal : l'initiative populaire cantonale "Pour la protection du climat".

Le Conseil Communal étudie également l'organisation d'une votation complémentaire pour le CC dû au fait que la liste des remplaçants est presque épuisée.

Communications de la Municipalité : Le syndic Serge Roy prend la parole et présente les points suivants :

- a) Répartition des dicastères. Lors de sa séance du 28.02.2023, la Municipalité a décidé de revoir la répartition des dicastères afin d'optimiser les ressources. Ainsi monsieur le syndic Serge Roy reprend le dicastère des affaires sociales et culturelles, qui était sous la responsabilité de madame Nathalie Schöni. Madame



Schöni aura donc les dicastères des écoles, jeunesse-sport, environnement et transports.

- b) Transformation du bâtiment au chemin de la Rueyre 116-118. La Municipalité a appris, via la « Feuille des Avis Officiels » du 18 janvier 2023, le projet de transformation, en centre d'hébergement pour migrants, du bâtiment ECA 2876, sis au chemin de la Rueyre 116-118 à Renens. En date du 9 février 2023 la Municipalité a formulé une opposition au projet en regrettant de ne pas avoir été consultée ou tout au moins informée du dit projet. L'autre commune riveraine, Crissier a également formulé une opposition le 16 février. Par ailleurs l'EVAM, exploitant des locaux, a indiqué avoir reçu plus de 60 oppositions pendant la durée de mise à l'enquête.
- c) Un groupement « PRO CLIMAT » érige des oppositions de principe à tout projet de construction de piscine. Il est évident que ces oppositions doivent être traitées afin de pouvoir être levées ce qu'implique une surcharge de travail non négligeable.
- d) ASIGOS. Afin de soutenir les communes participantes, l'association ASIGOS a décidé d'engager un(e) assistant(e) à 60%. Dans ce contexte, madame Nathalie Prior a commencé son travail le 22 mars.
- e) La Municipalité a formulé une réponse détaillée à la commission des finances ainsi qu'à monsieur Christian Bovard en relation avec les coûts de transformation des bâtiments scolaires.

(Vous trouverez le détail des communications de la Municipalité en annexe de ce PV.)

4. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS et Commission du feu)

AGENOL	Mme Lauriane Bridel – rien à signaler
ASIGOS	M. Thierry Grandchamp indique que le prochain conseil intercommunal aura lieu le 26 avril.
Commission du feu	M. Julien Verrey relève deux points : <ul style="list-style-type: none">a) Pour l'année 2022 il y avait le contrôle de la gestion des finances. Il n'y avait aucun élément particulier, donc les finances 2022 ont été validées.b) Il y a un projet de transfert des interventions lors des jours ouvrables et un préavis est attendu lors de la séance d'octobre. En effet il est prévu que dès le 01.01.2024, pour le secteur de la Mèbre, les interventions en semaine soient faites par les pompiers professionnels de Lausanne.



5. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal M. Maxime CORBAZ

Le Président invite monsieur Maxime Corbaz au micro et invite l'assemblée à se lever. Il procède par la suite à l'assermentation de monsieur CORBAZ, lui adresse ses félicitations et l'invite à prendre place dans la salle.

6. Nomination d'un(e) vice-président(e) du Conseil pour l'année 2022-2023.

Le Président annonce avoir reçu la candidature de M. Renato Rutta et demande si quelqu'un d'autre souhaite se porter candidat. Personne d'autre ne s'étant manifesté, Renato Rutta est confirmé vice-président du Conseil Communal pour l'année 2022-2023. M. Renato Rutta remercie l'assemblée pour la confiance et assure qu'il assumera au mieux cette nouvelle tâche.

7. Préavis No. 1/2023 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'aménagement routier et la modération de trafic, l'assainissement et le prolongement des collecteurs communaux d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) et la mise en conformité de l'éclairage public au chemin de la Bâtiaz - demande de crédit de CHF 833'000.00 TTC

M. Julien Verrey, rapporteur, donne lecture des conclusions de la commission d'urbanisme et de l'environnement (CoUrb)

M. Michel Rochat (qui remplace M. Pierre Cevey, absent), rapporteur, confirme d'abord qu'il est judicieux d'effectuer ces travaux, de poursuivre la politique de modération du trafic et d'agir en synergie avec les SIL. Il mentionne l'absence d'opposition lors de la mise à l'enquête du projet et souligne que 26.3% du montant total sont « divers et imprévus ». Il donne ensuite lecture des conclusions de la commission des finances (CoFin). A la fin de cette lecture il remercie la Municipalité pour la très bonne qualité de la documentation fournie.

Le Président ouvre la discussion :

Mme A. Ferraton, rappelle que dans un rapport de 2019 de la commission de gestion on retrouve le fait que « l'éclairage public a été mis en conformité » et demande si le souhait des interventions de SIL représente une « obligation pour la Commune ». Au niveau de l'aménagement routier un comptage du trafic fait entre 09.2021 – 02.2022 indique le passage d'environ 300 véhicules/jour pour le chemin de la Bâtiaz, environ 1000 pour le chemin de la Rueyre, 566 pour le chemin des Vignettes et 3558 pour le chemin de Champvent. Conclusion, au niveau des priorités, es ce justifié de refaire le chemin de la Bâtiaz ?



M. Ch. Bovard explique clairement la situation du rapport de 2019. En effet au moment de la rédaction du rapport l'éclairage était conforme, mais peu de temps après les SIL avaient notifié que les socles des lampadaires doivent être mis en conformité.

M. J. Gaspoz, admet le bien fondé des investissements et pose une question en relation avec le ratio des honoraires de génie civil. Ces coûts semblent basés sur un ratio fixe et en faisant le ratio à la charge de la commune on arrive à 12% pour les travaux de génie civil, tandis que pour les autres services le ratio est de 9% seulement. Pourquoi ce « surplus » à la charge de la commune ?

M. P. Oggier, répond à Mme Ferraton en rappelant que le chemin de la Bâtiaz fait partie d'un projet « trilogie », Vignettes, Bâtiaz, Rueyre, qui se fait en synergie et coordination avec les SIL. Pour le projet de la Bâtiaz la commune profite d'une prise en charge par les SIL d'un tiers des coûts (420'000 CHF sur un total de 1'250'000). De plus, sur le chemin de la Bâtiaz, le réseau d'alimentation en eau potable, qui a plus de 50 ans d'ancienneté, a connu des pannes multiples qui ont conduit à des longues coupures d'eau dans le secteur. Il confirme également l'avancement sur les autres projets (p. ex. sur le chemin de la Fleur de Lys).

M. J. Verrey, informe sur les réflexions de la CoUrb quant à la modération du trafic dans la lumière des nouveaux quartiers en train de se construire autour de Jouxkens et sur la nécessité d'une modération de trafic sur quelques axes montants, dont Bâtiaz ferait probablement partie. Il estime tout à fait judicieuse la coordination des travaux avec les SIL.

M. R. Rutta, se réfère au dernier incident du réseau d'eau potable sur le chemin de la Bâtiaz, quand la conduite a éclaté à 3 endroits différents, produisant des inondations, coupures d'eau et perturbations du trafic.

M. V. Ganière, souligne le fait qu'en faisant les travaux en synergie avec les SIL, apporte en plus d'un gain financier, un gain sur la durée de nuisances qu'engendre un tel chantier. De plus le chemin de la Bâtiaz est le chemin qui mène à l'école, d'où un besoin accru en sécurité.

M. P. Oggier, répond à plusieurs interventions de Mme Ferraton et réitérant le fait que ne pas effectuer les travaux en se synchronisant avec les SIL, augmentera de manière significative les coûts, ce que sera imputé par la Commission de Gestion. Il mentionne également que les SIL ont déjà planifié les travaux et la commune doit s'adapter à leur planification.

M. C. Smadja, comprend les inquiétudes en matière des coûts du projet surtout qu'une partie des travaux ne sont pas basés sur des appels d'offres. Avec l'augmentation des prix des matériaux, les entreprises ont tendance à augmenter démesurément les prix. Sans remettre en question le projet, M. Smadja demande une vigilance accrue au niveau des coûts afin d'arriver à une enveloppe finale un peu plus réduite.

Mme S. Vuichoud, dans le même contexte, affirme que les appels d'offres datent de 2022, les prix ayant augmenté d'environ 30-50%, il aurait été souhaitable de demander plus d'offres afin de trouver des meilleurs prix.



M. P. Oggier, répond que pour les marchés publics les offres prennent beaucoup de temps et que pour respecter les plannings des SIL on était obligés d'aller de l'avant.

M. M. Corbaz, en tant que nouveau conseiller, considère qu'il manque une vision globale au niveau de la planification, surtout dans le contexte de l'apparition des nouveaux quartiers autour de la commune.

M. V. Ganière, rappelle que, dans le contexte, tous les membres de la CoUrb ont trouvé le projet actuel pertinent et cohérent, et au cas où il ne se fera pas sous sa forme actuelle, il coûtera bien plus cher et on aura moins d'argent pour les futurs projets de modération de trafic.

Les discussions étant terminées, l'objet est soumis au vote.

Le Président confirme que le préavis no. 1/2023 est accepté.

Le conseil communal de Jouxkens-Mézery

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n°01/2023),
- ouï du rapport de la Commission d'urbanisme et d'environnement,
- ouï du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le projet de réaménagement routier et modération de trafic, assainissement et prolongement des collecteurs EU / EC et mise en conformité de l'éclairage public au chemin de la Bâtiaz;
2. de prendre acte que le projet susmentionné a été soumis à l'enquête publique du 17 décembre 2022 au 16 janvier 2023 et n'a pas fait l'objet d'opposition ou d'observation durant le délai d'enquête ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 679'000.00 (six-cent-septante-neuf-mille francs) pour le réaménagement routier du chemin de la Bâtiaz ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 96'500.00 (nonante-six-mille-cinq-cents francs) pour l'assainissement et le prolongement des collecteurs EU / EC communaux au chemin de la Bâtiaz ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 57'500.00 (cinquante-sept-mille-cinq-cents francs) pour la mise en conformité de l'éclairage public du chemin de la Bâtiaz;
6. d'autoriser la Municipalité à financer les dépenses mentionnées sous chiffres 3, 4 et 5, soit un total de CHF 833'000.00 (huit-cent-trente-trois mille francs) au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;



7. de laisser à la Municipalité le soin d'amortir les investissements mentionnés sous chiffres 3 et 5 relatifs au réaménagement routier et à la mise en conformité de l'éclairage public du chemin de la Bâtiaz sur une période de 30 ans à partir de l'année qui suit la fin des travaux ;
8. de laisser à la Municipalité le soin d'amortir l'investissement mentionné sous chiffre 4 relatif à l'assainissement et le prolongement des collecteurs communaux EU / EC au chemin de la Bâtiaz sur une période de 30 ans à partir de l'année qui suit la fin des travaux ; cet amortissement sera prélevé annuellement sur le fonds de réserve destiné aux dépenses d'intérêts, d'amortissements et d'entretien du réseau EU / EC qui est alimenté par les recettes affectées provenant des taxes annuelles d'entretien des collecteurs.

8. Interpellations, motions, postulats

8.1 Monsieur Jean-Paul GASPOZ donne lecture à sa motion intitulée : « **Voter le taux d'imposition en connaissance de conséquence** » (le texte de cette motion se trouve en annexe du PV).

Après la lecture de la motion le Président demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer sur le sujet.

Th. Reymond, confirme que la réalisation de cette simulation engendra une charge supplémentaire pour la Municipalité et la CoFin. Il précise également que la proposition du taux d'imposition pour l'année suivante est le résultat des échanges permanents avec la CoFin. Il est vrai qu'il n'y a pas de simulation à l'heure actuelle.

Afin de faire cette simulation il faudra connaître les projets d'investissement de la commune, la progression des comptes de fonctionnement et surtout avoir une estimation correcte des recettes fiscales pour l'année qui suit (p. ex. 2024). Ces estimations proviennent des statistiques du canton et ne seront sûrement pas disponibles au moment de préparer le préavis. De ce fait les estimations seront faites uniquement par nous, la commune, elles seront approximatives et ne permettront probablement pas de se faire une idée correcte afin de prendre une décision. A cause de ces difficultés d'estimation des recettes pour l'année qui suit, on peut douter de la pertinence et de la cohérence de ces simulations.

S. Aeschwanden, trouve l'idée bonne, mais aimerait, à juste titre savoir comment cela se passe pour les autres communes qui sont certainement confrontées au même problème.

J. Gaspoz, n'a pas des infos sur les autres communes. La relation taux d'imposition / marge d'autofinancement est la partie qui nous intéresse le plus.

M. Parietti, commence avec le syntagme « qui ne tente rien, n'a rien » et pense cette expérience positive et on sera peut-être des précurseurs pour les autres.



V.Ganière, demande si la Municipalité ne ferait de toute manière cette simulation afin de justifier son travail et le taux proposé.

Th. Reymond, confirme qu'il y a beaucoup d'échanges entre les boursiers des différentes communes et confirme également que la Municipalité établit différents scénarios, mais que les simulations réclamées seraient nettement moins précises si elles devaient être faites 2 mois en avance.

L. Bridel, estime que les conseillers communaux ne sont pas toujours assez bien informés pour pouvoir décider en connaissance de cause. Pour cette raison elle estime que la proposition de M. Gaspoz pourrait rassurer les conseillers et les aider dans la prise des décisions.

Le Président demande de passer au vote de la « motion Gaspoz ».

La motion est acceptée avec 23 OUI, 5 NON et 3 abstentions et est envoyée à la Municipalité pour analyse et réponse.

Th. Reymond, au nom de la Municipalité accepte la motion et précise que le coût additionnel sera porté au prochain budget. Il réitère le fait que ces simulations ne seront pas si fiables par rapport aux celles qui seront faites au moment du budget. En parallèle la Municipalité continuera l'étroite collaboration avec la CoFin et formulera, courant juin, une réponse à la motion. Il demande si une réponse orale suffit.

J. Gaspoz confirme qu'une réponse orale suffira.

8.2 Question de la Municipalité – La Municipalité propose d'inviter des jeunes citoyens de la Commune à participer à la séance du Conseil Communal du 20 juin ainsi qu'au repas qui s'ensuivra.

Le Président demande à la Municipalité de présenter sa proposition.

Mme N. Schöni présente un projet qui émane d'une collègue de Belmont-sur-Lausanne et qui consiste à repenser la soirée des nouveaux citoyens en les invitant à une séance du Conseil Communal, et au repas qui suivra, afin de les confronter à la vie politique de la commune.

M. J. Milliet demande combien de nouveaux citoyens sont concernés pour la séance de 20 juin. Réponse : 1 Combien seraient éligibles ? Réponse : les années passées il y a avaient environ 50 nouveaux citoyens.

Mme. S. Aeschwanden considère que si « jeune » signifie 18 ans il faudrait peut-être trouver des activités plus appropriées à cette classe d'âge.

M. M. Corbaz, dans la même logique, une idée serait d'inviter les jeunes et de leur donner la possibilité de s'exprimer sur les sujets qui les intéressent.

M. J. Verrey, il serait souhaitable que l'élection complémentaire soit faite après



la journée avec les jeunes. Réponse P. Refondini – c'est le calendrier des votations qui dicte la séquence.

M. V. Ganière, trouve l'idée bonne mais doute que cela marchera.

M. M. RoCHAT, soutient pleinement l'idée, même s'il devrait y avoir une personne. Propose de leur donner la possibilité de s'exprimer et ne pas venir uniquement comme auditeurs.

Le Président demande de passer au vote de l'initiative de la Municipalité d'inviter les jeunes à la séance du CC du 20 juin ainsi qu'au repas qui suivra.

L'initiative est acceptée à l'unanimité des voix (31 OUI).

M. S. Roy – demande aux membres du Conseil Communal de ne pas oublier de s'inscrire pour le repas, ceci pour des raisons d'organisation.

Propositions individuelles et divers.

M. R. Rutta, fait un compte rendu d'une réunion ad-hoc de la COURB qui a eu lieu le 19 janvier 2023 dont le but était de chercher des solutions de modération du trafic à Jouxkens suite aux nombreux projets de quartier qui entourent la commune.

En résumé nous avons évoqués quelques axes afin de tenter de diminuer et ralentir le trafic en accord avec les changements législatifs.

Trois propositions avaient émergé suite à notre réunion.

- a) Suite à l'assouplissement des contraintes cantonales pour les autorisations des zones 30 km/h, nous pensons qu'une **extension des zones 30 km/h à tout le territoire communal** pourrait diminuer le nombre de véhicules transitant la commune.
- b) La création d'un sens unique, **à la descente**, sur le **chemin de Crissier** entre la « Promenade de Flusel » et le « chemin de la Bossonaz », permettrait de réduire le trafic « montant » de transit par Jouxkens-Mézery.
- c) La création d'un sens unique, **à la montée**, sur le **chemin de la Roche** entre le chemin du Brit et le croisement du chemin de la Roche - chemin du Lussex, permettrait de réduire le trafic « descendant » de transit par Jouxkens-Mézery.
- d) Nous avons fait la remarque que les chemins de **Champvent et de la Fleur-de-Lys nécessitent également une réhabilitation**, surtout qu'à actuellement les voitures doivent « slalomer » entre les piquets délimitant les trottoirs.

Ce sont des options qu'on devrait débattre et il fait appel à tous les membres du CC de réfléchir et de soumettre (à la COURB) toute idée ou proposition allant dans le sens de la diminution du trafic de transit sur Jouxkens. (Le compte rendu de la réunion du CoUrb se trouve en annexe de ce PV).

M. V. Ganière, toujours au sujet de la modération du trafic considère qu'une augmentation du nombre et de la taille des « obstacles » serait un inconvénient pour les habitants de la commune. Il propose de profiter des changements législatifs afin d'adapter la stratégie de modération du trafic, surtout dans la perspective de la réalisation de la nouvelle sortie autoroutière de la Blécherette et du barreau de la Saugé.



M. P. Oggier, informe que depuis le 1-er janvier 2023 la Confédération a assoupli de manière significative les règles pour les zones 30 km/h. Ceci permettra de passer la majorité des routes de la commune en zone 30. Confirme que la Municipalité a pleine conscience de l'augmentation du trafic de transit, mais estime que les sens uniques obligeraient des habitants à faire des détours ce que risque de charger un peu plus la circulation. Il est conscient que la « solution miracle n'existe pas ».

M. H. Ineichen présente 3 requêtes :

- a) Avec les changements législatifs des zones 30 km/h, il souhaite le passage du chemin de la Fleur-de-Lys et du bas du chemin de Champvent en zone 30.
- b) La création, à la déchetterie communale, d'un couvert pour le stockage des objets réutilisables.
- c) Une demande à la voirie afin de ne pas bloquer l'accès aux propriétés lors des actions de déneigement.

M. S. Roy, rappelle qu'il y a eu beaucoup de critiques lors de l'introduction des zones 30 km/h et qu'aujourd'hui on constate que la limitation de vitesse n'est pas trop respectée.

Mme. A. Ferraton, rappelle que par le passé elle a travaillé beaucoup sur les stratégies de modération du trafic et que les zones 30 n'ont pas fait leurs preuves. De même la mise en place des obstacles ne constitue pas la meilleure des solutions. Par contre elle propose la canalisation du trafic sur 1-2 axes des routes communales.

M. S. Roy, répond que la Municipalité avait déjà considéré cette variante, mais comme à Jouxkens la plupart des routes sont des « routes de desserte » il n'y aura aucun propriétaire qui acceptera de mettre à disposition un bout de son terrain afin d'élargir les routes.

Mme. S. Aeschwanden, nous dit que par rapport à d'autres communes, et même par rapport aux quartiers autour de nous, à Renens, Romanel ou Crissier, on peut se considérer privilégiés au niveau du trafic automobile.

Le Président clôt la discussion au niveau de modération du trafic et demande s'il y a d'autres propositions individuelles.

M. Ch. Bovard, exprime sa satisfaction en ce que concerne la communication de la Municipalité sur les coûts des pavillons scolaires et remercie monsieur le syndic pour la présentation détaillée.

M. S. Roy, affirme que c'était un travail d'équipe conjointement avec le boursier communal, M. Luc Recordon et Mme. Camille Bergmann.

M. A. Roland, a appris par la presse le fait qu'un accord aurait été trouvé entre le Canton et les Communes au niveau de la péréquation sociale.

M. Th. Reymond, confirme que lui-même a également appris par la presse qu'un protocole avait été signé entre le Conseil d'Etat et les deux associations des communes vaudoises (UCV et ACV). En effet l'ACV défend les petites communes, tel que la nôtre, et que pour Jouxkens-Mézery il y aura probablement une amélioration. Le protocole devra être ratifié par les deux associations et pourra conduire, l'année prochaine, à une votation populaire.

Mme. M. De Preux, demande quelle est la différence entre UCV et ACV.



M. Th. Reymond, répond que l'UCV regroupe beaucoup de grandes communes (Lausanne compris) tandis que l'ACV se positionne plutôt dans la défense des intérêts des petites communes. Notre commune était d'abord membre de l'UCV mais, 5-6 ans en arrière, a rejoint également l'ACV.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22 :28 et annonce que la prochaine séance du Conseil Communal aura lieu le **mardi 20 juin 2023 à 19h00** et sera suivi d'un repas.

Le Président

Pascal Refondini



Le Vice-président

Renato-Luigi Rutta

Annexes : ment.



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 AVRIL 2023

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

(point 3 de l'ordre du jour)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les communications suivantes :

1. Municipalité – Répartition des dicastères

Lors de sa séance du 28 février 2023, la Municipalité a décidé de revoir la répartition des dicastères en son sein, de manière à optimiser les ressources. Ainsi, M. le Syndic Serge Roy a repris dès cette date les affaires sociales et culturelles, jusqu'alors du ressort de Mme la Conseillère municipale Nathalie Schöni. Le dicastère de cette dernière comprend dès lors les écoles, la jeunesse, le sport, l'environnement et les transports.

2. Projet de transformation du bâtiment ECA n° 2786 sis au chemin de la Rueyre 116-118 à Renens en centre d'hébergement pour migrants

La Municipalité a pris connaissance du projet de transformation du bâtiment ECA n° 2876 sis au chemin de la Rueyre 116 -118 à Renens en centre d'hébergement pour migrants lors de la publication de sa mise à l'enquête dans la Feuille des avis officiels (FAO) du 17 janvier 2023. Par courrier du 9 février 2023, la Municipalité a formé opposition à l'encontre dudit projet et indiqué à la Municipalité de Renens qu'elle regrettait de ne pas avoir été consultée ou à tout le moins informée au préalable d'un tel projet sur une parcelle jouxtant directement les communes de Jouxkens-Mézery et de Crissier. Par courrier du 16 février 2023, la Municipalité de Crissier a également formé opposition à l'encontre de ce projet. Par courrier du 8 mars 2023 adressé à Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard avec copies aux Municipalités de Jouxkens-Mézery et de Crissier, la Municipalité de Renens a relevé n'avoir appris l'existence de ce projet qu'au moment de sa mise à l'enquête publique par la Centrale des autorisations en matière de constructions (CAMAC) et déploré ne pas avoir été informée par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), en charge de la mise à l'enquête publique de ce projet en application de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) ni par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), qui exploitera les locaux prévus. Elle a par ailleurs indiqué avoir reçu plus de 60 oppositions durant le délai d'enquête.

3. Oppositions de principe aux projets de construction

La Municipalité a récemment été saisie de plusieurs oppositions formées par un groupement pro-climat à l'encontre de projets de construction de piscines. Renseignement pris auprès d'autres communes, il semble que de telles oppositions, déposées par des associations ou collectifs en faveur de l'environnement, de la nature ou du climat, soit de plus en plus courantes. Bien que manifestement mal fondées, ces oppositions doivent être traitées et formellement levées par la Municipalité, ce qui engendre inévitablement un surcroît de travail et retarde la délivrance et l'entrée en vigueur des permis de construire.

4. ASIGOS – Engagement d'une assistante administrative à 60%

Afin de soutenir le comité de direction de l'ASIGOS, les communes de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxten-Mézery ont nouvellement engagé, en commun et par le biais du budget de l'ASIGOS, une assistante administrative à 60%. Il s'agit de Madame Nathalie Prior, qui a débuté ses fonctions le 22 mars dernier. Basée dans les locaux de Prilly ainsi qu'au secrétariat du collège de l'Union, elle a à sa charge le suivi des dossiers ASIGOS, la coordination avec le conseil intercommunal et les services techniques et boursiers des trois communes. Elle gère, également, pour les trois communes, les tâches scolaires communales, comme la gestion des transports, les services de santé et les camps.

5. Réponse à la motion de la Commission des finances et aux remarques de M. Christian Bovard concernant le coût des pavillons scolaires

Le 31 janvier 2017, le Grand Conseil adopta la révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants. Par arrêté du 26 avril 2017, le Conseil d'Etat fixa l'entrée en vigueur de ladite loi au 1^{er} janvier 2018. Ainsi, la Municipalité ne disposait que de quelques mois pour organiser, conformément aux exigences de cette nouvelle loi, l'accueil parascolaire des élèves du collège de Jouxten-Mézery. Il fallait donc, dans l'urgence, trouver des locaux pour cet accueil.

Parallèlement, la Direction des écoles a informé la Municipalité que, selon la loi sur l'enseignement obligatoire, les classes multi-âges de 3^e-4^e années, respectivement de 5^e-6^e années, n'étaient plus admises qu'à titre exceptionnel et que la Municipalité devait en conséquence mettre à disposition une salle de classe supplémentaire dès la rentrée scolaire 2018-2019.

C'est dans ce contexte que la Municipalité en fonction sous l'ancienne législature décida dans l'urgence d'organiser l'accueil parascolaire dans les locaux sis en dessus de la salle de gymnastique (jusqu'alors occupés par une classe de 5-6^e année) et confia au bureau ABA Partenaires SA un mandat d'étude relatif à l'acquisition et l'implantation de containers pouvant accueillir deux nouvelles salles de classe.

Le bureau ABA Partenaires SA rendit son rapport le 14 mai 2018, avec une estimation complète des coûts, s'élevant à un total de CHF 350'000 HT, soit :

- 180'000.- HT (= CHF 193'860.- TTC) pour l'acquisition des pavillons ;
- + 170'000.00 HT (= CHF 183'090.- TTC + arrondi et divers CHF 3'050 TTC, soit un total de CHF 186'140.- TTC) pour les prestations d'architecte et ingénieurs et pour travaux de démolition du cabanon existant et installation des pavillons, fondations, canalisations et électricité.

Etant donné le degré d'urgence, la Municipalité se fonda sur ces estimations pour adopter le 15 mai 2018 le préavis municipal n° 6 / 2018 visant à solliciter du Conseil communal un crédit de CHF 380'000.- TTC (= CHF 193'860.- + CHF 186'140.-) pour l'acquisition et l'installation de deux pavillons scolaires.

Le Conseil Communal dans sa séance du 3 juillet 2018, après avoir entendu les rapports de la commission d'urbanisme et de la commission des finances, accorda à la Municipalité le crédit de CHF 380'000.- TTC, cela vu l'urgence sans offres ni devis.

Les offres de diverses entreprises et maîtres d'état parvinrent à la Municipalité à compter du 16 juillet 2018 et durant les mois qui suivirent. Sur les quatre offres reçues pour la fourniture des pavillons, seule celle de Müller Jodag SA répondait aux exigences de la Commune en matière de délai de livraison. Pressée par le temps et en l'absence d'alternative, la Municipalité valida cette offre, d'un montant initial de CHF 236'964.- TTC. Cette offre fut par la suite revue pour y ajouter diverses plus-values (double toiture, carrelage au sol dans les sanitaires, trappes au sol pour introductions) ainsi que les frais de location d'une imposante auto-grue, vu l'impossibilité d'accéder au site avec des camions traditionnels. La municipalité approuva ainsi l'offre définitive pour un montant de CHF 297'000.- TTC. A ce montant s'ajoutèrent les coûts de la construction de la rampe d'accès et de l'installation de prises LAN, de sorte que la facture finale pour l'acquisition des pavillons s'éleva à CHF 303'354.- TTC (soit un dépassement de CHF 109'494.- TTC par rapport à ce qui avait été prévu dans le préavis).

Quant aux honoraires d'architecte et ingénieurs et aux coûts des travaux de démolition du cabanon existant et d'installation des pavillons, fondations, canalisations et électricité, ceux-ci se sont finalement élevés à CHF 264'511.- TTC (soit un dépassement de CHF 78'371.- TTC, par rapport au montant retenu dans le préavis, ce notamment en raison de complications d'ordre technique).

Les travaux se déroulèrent du 5 novembre au 17 décembre 2018. Lors de la réception de l'ouvrage, en présence du fournisseur, la représentante de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) indiqua que les pavillons n'étaient pas conformes aux exigences de l'enseignement, car ils étaient munis chacun de piliers au milieu de l'espace de cours, ce qui n'apparaissait pas sur les plans d'enquête.

Sur la base d'une étude détaillée menée par le bureau d'études ABA Partenaires SA des diverses options envisageables pour mettre en conformité les pavillons provisoires, la Municipalité décida de faire procéder à la suppression des piliers d'ici la rentrée scolaire d'août 2019. Les études et travaux nécessaires pour ce faire entraînèrent des coûts supplémentaires de CHF 75'201.- TTC.




Au vu de la difficulté à établir les responsabilités des diverses parties, à savoir le bureau d'architectes ABA Partenaires SA, le bureau Alberti Ingénieurs SA, le fournisseur des pavillons Müller Jodag SA et la Commune de Jouxten-Mézery, celles-ci entamèrent une médiation afin de trouver un accord transactionnel pour la répartition des coûts relatifs à la suppression des piliers.

Une convention fut signée par toutes les parties le 6 mars 2020, répartissant ces coûts de la manière suivante :

ABA Partenaires SA :	CHF 20'000.- (montant encaissé)
Alberti Ingénieurs SA :	CHF 10'000.- (montant encaissé)
Müller Jodag SA :	CHF 20'000.- (montant déduit de la facture finale)
Total :	<u>CHF 50'000.-</u>
auquel s'ajoute la participation de la Commune	<u>CHF 25'201.-</u>
	<u>CHF 75'201.-</u>

En conclusion, le coût total net des pavillons s'est finalement élevé à CHF 593'066.- TTC, soit un dépassement de CHF 213'066.- TTC par rapport au crédit de CHF 380'000.- TTC prévu dans le préavis municipal n° 6 / 2018 approuvé par le Conseil communal le 3 juillet 2018.

Jouxten-Mézery, le 4 avril 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic  La Secrétaire 
Serge Roy  Camille Bergmann

9141.59.1 Acquisition et installation pavillon scolaire

Préavis 6-2018 - voté le 3.7.2018

		Dépenses engagées	Selon préavis	Dépassement par postes
Architecte, ingénieur et divers		264'511	186'140	78'371
Muller & Jodag SA				
- Contrat de vente (offre)	297'000	303'354	193'860	109'494
Transformation et élimination des poteaux				
- Constructions métalliques	30'758			
- Architecte ABA	11'160			
- Ingénieur Alberti	8'433			
- Maçonnerie Barbey	24'850	75'201		75'201
Coût total		643'066		
A déduire, participation selon convention transactionnelle				
- Muller et Jodag SA	-20'000			
- ABA	-20'000			
- Alberti	-10'000	-50'000		-50'000
<i>Pour mémoire :</i>				
- <i>La Commune de Jouxens-Mézery a pris en charge le solde des coûts de suppression des piliers litigieux (CHF 25'201)</i>				
Coût total net		593'066		
Préavis 6/2018 voté le 3.7.2018		380'000	380'000	213'066
Dépassement		213'066		

Jean-Paul Gaspoz
Promenade de Flusel 22
1008 Jouxten-Mézery

Motion proposée pour le Conseil communal du 4 avril 2023

Objet : Voter le taux d'imposition en connaissance de conséquence

Lors de chaque séance d'octobre, le Conseil communal vote le taux d'imposition pour l'année suivante sans réelle information sur les incidences de son choix pour le prochain budget. Celui-ci est voté en décembre sans qu'il soit possible d'agir sur les recettes communales par le biais du taux d'imposition. En bref, le conseil vote d'abord les yeux fermés, puis il vote ensuite les mains liées.

Cette situation ne doit pas être une fatalité.

Une possibilité pour éviter cette situation serait de retarder le vote du taux d'imposition à la session de présentation du budget en décembre. Ceci n'est malheureusement pas possible car le taux de l'année à venir doit être transmis au canton avant la fin du mois d'octobre. De ce fait, notre proposition est qu'une simulation de l'impact du taux d'imposition sur la marge d'autofinancement soit présentée avec le préavis relatif au taux d'imposition, et ce dès le Conseil d'octobre 2023.

Il ne s'agit pas pour la municipalité d'avancer la présentation du budget de deux mois mais d'estimer les principaux postes de revenus et de charges pour l'année suivante et de simuler la marge d'autofinancement qui en découle en fonction du taux d'imposition.

Si on examine les budgets de ces 4 dernières années, on peut faire les observations suivantes :

- Le budget peut facilement être découpé en deux postes de revenus (impôts et autres revenus tels que loyers et taxes) et deux postes de charges (charges communales, charges au profit d'autres collectivités) ;
- Les charges communales sont très stables et se situent dans une marge de fluctuation de +/- 4% par rapport à la moyenne des 4 dernières années ;
- Les autres revenus sont plus variables, mais restent dans une marge de fluctuation de +/- 12% par rapport à la moyenne ;
- Les charges au profit d'autres collectivités peuvent être calculées à partir des impôts projetés et du taux d'imposition envisagé.

Compte tenu de ce qui précède, la réalisation d'une telle simulation ne devrait pas nécessiter une charge de travail démesurée tout en permettant de comparer, à hypothèses par ailleurs égales en termes de revenus, l'impact financier du taux d'imposition proposé.

Par la présente motion, il est donc demandé à la municipalité de présenter, avec le préavis d'imposition, une simulation de la marge d'autofinancement attendue en fonction des taux d'imposition suivants :

- Le taux de l'année en cours ;
- Le taux de l'année en cours plus 3 points, respectivement moins 3 points ;
- Le taux proposé pour l'année suivante, si celui-ci diffère des taux ci-dessus.

Jouxten-Mézery, le 18 février 2023



Jean-Paul Gaspoz



Compte rendu de la séance CoUrb du 19.01.2023

relatif à la modération du trafic sur le territoire communal

La commission d'urbanisme (CoUrb) s'est réunie le 19 janvier afin d'essayer d'identifier des solutions de modération de trafic et de passer en revue quelques projets en cours et futurs.

Tous les membres de la CoUrb ont participé à cette réunion et M. Bernard Freemantle, municipal, a eu l'amabilité d'être avec nous en début séance afin de nous présenter les dernières évolutions sur certains projets.

Propositions de diminution du trafic de transit sur les routes communales.

Suite à maintes interpellations des conseillers communaux, la municipalité et la CoUrb ont pleine conscience de l'augmentation du trafic de transit sur la commune, raison pour laquelle nous avons organisé le « brain storming » de ce jour afin d'identifier les solutions possibles.

Quelques paramètres nous **permettent d'anticiper, à court et moyen terme, une forte augmentation du trafic de transit** sur le territoire communal :

- ✓ La réalisation du projet « **ARBORA** » à **Crissier**, 8 immeubles et 200 logements
- ✓ (<https://arbora-crissier.ch/>).
- ✓ La construction d'un nouveau quartier « **L'Orée Plaza** » à **Crissier**, 420 logements, 7300 m² de surfaces commerciales/bureaux, une école.
(<https://loreecrissier.ch/?nab=0#>)
- ✓ Les projets immobiliers « **Les jardins de la source** » et « **Pré Jaquet** » à **Romanel**, 10 immeubles, 250 logements (<https://www.lesjardinsdelasource.ch/>)

La finalisation de ces nouveaux quartiers augmentera sans aucun doute le trafic entre le haut du village (route de Neuchâtel) et le bas (rue de Cossonay).

D'autres aspects poussent les chauffeurs à éviter les « zones d'embouteillages » :

- ✓ La nouvelle cadence à 15 minutes du LEB **surcharge régulièrement le trafic au carrefour « Prilly Chasseur »** à cause du passage à niveau avec barrière.
- ✓ Les futurs aménagements en lien avec le projet BHNS (**Bus à Haut Niveau de Service**) sur la rue de Cossonay obligera également les automobilistes à trouver des routes alternatives.

Dans ce contexte, la CoUrb, considère assez urgent de réagir, autant que possible, au niveau de la modération du trafic. Une des variantes identifiées serait la création de sens uniques « stratégiques » :

- A) La création d'un sens unique, **à la descente**, sur le **chemin de Crissier** entre la « Promenade de Flusel » et le chemin de la Bossonaz », permettrait de réduire le trafic « montant » de transit par Jouxteus-Mézery.



Inconvénient : Les habitants de quelques maisons du chemin de Crissier devront passer par la « Promenade de Flusel » pour accéder à leurs propriétés.

- B) La création d'un sens unique, **à la montée**, sur le **chemin de la Roche** entre le chemin du Brit et le croisement du chemin de la Roche - chemin du Lussex, permettrait de réduire le trafic « descendant » de transit par Jouxtens-Mézery.



Inconvénient : Les habitants du chemin du Lussex devront passer par le centre du village afin d'accéder à leurs propriétés.



La CoUrb étudie la possibilité de formuler **une motion/postulat pour l'étude de faisabilité de ces deux zones à sens unique.**

Autres projets de modération du trafic

La municipalité, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs Chevalier SA, a déjà mis sur pied **un concept global de modération du trafic** visant à légaliser la zone 30km/h sur les principaux axes Est /Ouest, à savoir les chemins des Vignettes, de la Bâtiaz et de la Rueyre. La rénovation du chemin de Vignettes étant à ce jour réalisée, les travaux commenceront sous peu au chemin de la Bâtiaz, le préavis municipal no.7/2022 ayant reçu l'aval du conseil communal et des services cantonaux.

Comme les SIL, suite à plusieurs avaries, a décidé de remplacer la conduite d'eau potable et par la même occasion de renouveler le réseau électrique, les travaux de réfection se dérouleront en coordination avec les services industriels de Lausanne, ce que permettra de diminuer la charge financière de la commune.

La CoUrb fait la remarque que les chemins de **Champvent et de la Fleur-de-Lys nécessitent également une réhabilitation**, surtout qu'à actuellement les voitures doivent « slalomer » entre les piquets délimitant les trottoirs. Celle-ci se fera dans le cadre du projet de réaménagement de la jonction entre le bas du chemin de Champvent et le chemin de la Fleur-de-Lys.

Concernant le **chemin de la Rueyre**, nous sommes arrivés à la conclusion que sa réfection est moins urgente, vu l'état actuel de la route et les gains relativement limités et terme de modération de trafic par rapport aux coûts engendrés.

Par rapport **aux zones 30 km/h** sur le territoire communal, nous sommes d'avis qu'une extension de ces zones, là où l'infrastructure et la législation le permettent, serait bénéfique en termes de modération du trafic (et de transit) à Jouxtenens.

Divers

Les avancements des autres projets ont également été discutés :

Parcelle 311	La municipalité veut analyser la pertinence de l'acquisition d'un terrain de 700 m2 représentant la partie basse de la parcelle 311. Le prix de vente ainsi que la valeur de ce terrain en forte déclivité sont inconnus. L'avis d'un expert sera demandé.
Taxes constructions	Pas de subvention communale pour les installations d'énergies renouvelables, mais abandon de la taxe d'annonce d'une nouvelle installation. Autres taxes, les montants seront à actualiser.
Antennes 5G	Lors de la séance du 27 avril 2022 nous avons refusé l'installation par Swisscom d'un mât et d'une antenne 5G au chemin de la Rueyre. Aucune réaction de la part de Swisscom.



Projet Grandchamp

Toujours dans l'attente de la décision du Tribunal Fédéral.

Barreau de la Sauge

Beaucoup d'incertitudes subsistent sur ce projet à cause de sa dépendance de la nouvelle sortie autoroutière de la Blécherette et à des nombreux recours formulés et non encore statués.

CoUrb – Jouxten-Mézery
(Rédaction R.Rutta)